Observation n°268 du 15/04/2023

Monsieur le commissaire,

Je suis opposé au projet éolien de Doussay dont l'étude d'impact est incomplète, irrégulière, voire même partisane.

En effet, comment accepter qu'une étude environnementale faite par un cabinet prétendu spécialiste de ce domaine, puisse « oublier » que les éoliennes seront toutes implantées sur une ZNIEFF de type 1.

Pour mémoire, rappel de l'intérêt de cette ZNIEFF :

« La conservation de ce type de site, situé hors ZPS, apparaît notamment comme un enjeu prioritaire dans le cadre du plan national d'action pour l'Outarde canepetière.

Cette zone de plaine d'une superficie relativement faible accueille chaque année plusieurs couples de Busard cendré et Saint-Martin ainsi que plusieurs mâles chanteurs de Bruant ortolan. Cette espèce étant considérée comme "En Danger d'extinction" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Enfin, il s'agit d'un des rares site de nidification régulier du Vanneau huppé en contexte de plaine agricole dans la Vienne.

Ce site, situé en marge de la ZPS du Mirebalais-Neuvillois, présente donc un intérêt marqué pour l'avifaune patrimoniale de plaine de la région. »

Je vous remercie de bien vouloir me tenir au courant de vos appréciations sur ce dossier.

Bien cordialement,

Martin de Halleux